Law Reform Commission of Canada

1984–85 Estimates

Part III

Expenditure Plan

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. Part III provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Further guidance on locating the information contained in each Part can be found in the "Guide to the Estimates of the Government of Canada".

Part III volumes are being phased in over a four year period. Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with the Main Estimates.

© Minister of Supply and Services Canada 1984

Available in Canada through

Authorized Bookstore Agents
and other bookstores

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Catalogue No. BT 31-2/1985-III-24 Canada: $3.00
ISBN 0-660-52479-1 Other countries: $3.60

Price subject to change without notice

1984-85 Estimates

Part III

Law Reform Commission of Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and as such contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

This Plan is divided into two sections. Section I presents an overview of the program including a description, information on its background, objectives and planning perspective as well as performance information that form the basis for the resources requested. Section II provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the program more fully.

Section I is preceded by extracts from Part II of the Estimates in order to provide continuity with the other Estimates documents.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Extracts from Part II of the Estimates 4

Section I
Program Overview

A. Highlights 5
B. Financial Summary 6
C. Background
   1. Introduction 7
   2. Legal Mandate 7
   3. Program Objective 7
   4. Program Description 8
   5. Program Organization for Delivery 8
D. Planning Perspective
   1. Environment 10
   2. Initiatives 11
   3. Program Effectiveness 12
   4. Performance Information/Resource Justification 15

Section II
Supplementary Information

A. Analysis by Object
   1. Expenditures by Object 18
   2. Personnel Expenditures 19
B. Cost Analysis 20
C. Additional Information
   1. List of Reports to Parliament 20

Extracts from Part II of the Estimates

Appropriation Authority

Authority is requested in these Estimates to spend $4,811,000 to carry out the planned activities of the Law Reform Commission of Canada Program in 1984-85. Remaining expenditures of $202,000 for pensions and other employee benefits will be made under existing statutory authority.

Financial Requirements by Authority

	Estimates		
	1984-85	1983-84	Change
	$	$	$
Budgetary			
Vote 35 - Law Reform Commission of Canada - Program expenditures	**4,811,000**	5,232,000	(421,000)
Statutory - Contribution to Employee Benefit Plans	**202,000**	185,000	17,000
Total Program	**5,013,000**	5,417,000	(404,000)

Section I
Program Overview

A. Highlights

For 1984-85 the Law Reform Commission's highlights are:

- to continue the comprehensive Review of the Criminal Code conducted jointly with the Department of Justice and the Ministry of the Solicitor General. Acceleration of this project was approved by Cabinet effective April 1, 1981. The object of the review is to recommend to Parliament a modern Criminal Code for Canada which truly reflects the contemporary values of Canadian Society. About 60% of the Commission's total research effort, amounting to $1,013,000 in 1984-85, is devoted to it (see page 8 and page 9);

- to continue the ongoing research project in the field of Administrative Law. In 1984-85 research will concentrate primarily on compliance with administrative policies, powers and procedures of administrative agencies, appeals from administrative decisions, and the special status of the Crown under federal law. About 25% of the Commission's total research effort, amounting to $422,000 will be devoted to this project in 1984-85 (see page 8 and page 9);

- to continue the Protection of Life project which addresses many topics and concepts which are relatively new in relation to the law or have attained a much greater perception of importance or urgency in contemporary society. In 1984-85, the focus of research will be the protection of human health, with criminal law as a potential legal remedy for threats to it. Although in 1984-85 only about $253,000 or 15% of the Commission's research effort is devoted to it, the potential needs for changes and new involvement of the law are such that this project's value in the whole scheme of law reform exceeds its apparent significance as measured by resource dedication (see page 8 and page 9); and

- to continue to study small but significant items of legal reform under the umbrella of "Modernization of Statutes" at a minimal cost.

B. Financial Summary

Figure 1: Financial Summary ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Change
Law Reform Commission	5,013	5,312	(299)
Authorized person-years	47	45	2

The major changes contributing to the net decrease in the 1984-85 requirements of $299,000 compared with the 1983-84 forecast are:

• a diminution in the Commission's publishing program as the peak of the publishing activity for the Criminal Law Program occurs in 1983-84	$344,000
• related reduction in postage and express costs as well as small savings in other areas	256,000
• an increase in employee salaries and benefits	(146,000)
• price increases	(155,000)

C. Background

1. Introduction

Like many other modern legal jurisdictions, Canada has found that the increased complexity of today's society and its accelerated rate of social change have created pressures for new legislation and changes in the law which can be formulated by an independent body charged with continuing study and review of the laws of Canada, and making recommendations to Parliament through the Minister of Justice.

2. Legal Mandate

The Commission was established by the Law Reform Commission Act, which came into force on June 1, 1971. As defined by the Act, "the objects of the Commission are to study and keep under review on a continuing and systematic basis the statutes and other laws comprising the laws of Canada with a view to making recommendations for their improvement, modernization and reform, including, without limiting the generality of the foregoing:

- the removal of anachronisms and anomalies in the law;
- the reflection in and by the law of the distinctive concepts and institutions of the common law and civil law legal systems in Canada, and the reconciliation of differences in the expression and application of the law arising out of those concepts and institutions;
- the elimination of obsolete laws; and
- the development of new approaches to and new concepts of the law in keeping with and responsive to the changing needs of modern Canadian society and of individual members of that society".

The act was amended by Parliament in 1975 to eliminate the two part-time Commissioners and to increase the number of full-time Commissioners from four to five, including the Chairman and Vice-Chairman. In 1981 another amendment changed the Chairman's and Vice-Chairman's titles respectively to President and Vice-President.

3. Program Objective

The objective of the Law Reform Commission of Canada is to study and keep under review on a continuing and systematic basis the statutes and other laws comprising the laws of Canada with a view to making recommendations for their improvement, modernization and reform.

4. Program Description

Almost all of the Commission's research endeavours fall within three major categories: Administrative Law, Criminal Law, and Protection of Life. The scope of work in Criminal Law is such that it is best handled as two projects; Substantive Criminal Law and Criminal Procedure. The Commission also performs work in the field of Modernization of Statutes but, as this tends to be sporadic, it is not treated as a separate project for planning purposes. The four continuing projects are described below.

Administrative Law Project: The scope of this project includes studies of the effectiveness of administrative sanctions as well as procedures before administrative tribunals.

Criminal Law (Substantive) Project: This project covers the substance of criminal law i.e. the rules on definitions of offences and the rules on liability, jurisdiction, defences, participation and inchoate crimes.

Criminal Law (Procedure) Project: This project encompasses legal procedures, prerogatives and powers provided for the investigation, prosecution, trial, sentencing and appeal in criminal offences. It specifies the means by which proscriptions are enforced and punishments imposed.

Protection of Life Project: The focus of this project is upon the subject of environmental pollution. The role of criminal law in protecting the environment and health is of particular concern.

5. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Commission has one activity which is synonymous with the program.

Organization: The Commission proper comprises the President, the Vice-President and three Commissioners, all full-time and all appointed by the Governor-in-Council. They receive secretarial support from five public servants. The President has reporting to him the Commission Secretary with a staff of five and the Director of Operations controlling a staff of 30. The distribution of resources by organization is depicted in Figure 2.

In addition to its allotment of 47 person-years, the Commission engages the services of a varying number of consultants under contract for research in law, in accordance with sub-section 7(2) of the Law Reform Commission Act. Temporary assistants are also engaged, as required, to meet frequently changing needs for secretarial and clerical support.

The Commission obtains, free of charge, from the Department of Justice, some help and advice in the provision of administrative services, with particular reference to financial control and personnel management.

Figure 2: Resources by Organization/Activity ($000)

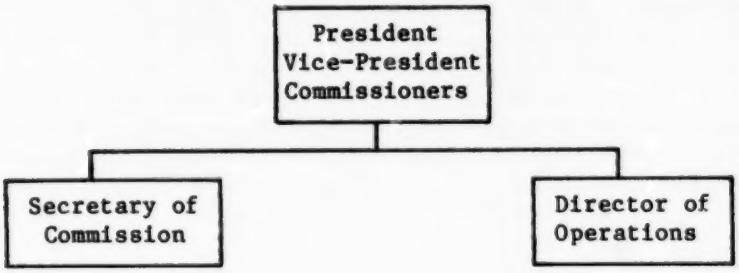

				Total
Law Reform Commission	1,958	541	2,514	5,013
Person-years	6	10	31	47

Major projects in progress which will continue during 1984-85 and the resources which will be allocated to them are shown in Figure 3.

Figure 3: Resources by Projects

	Consultants		Permanent Staff		
	Full-time	Part-time		Total	$
Criminal Law*	11	7	-	18	1,013,000
Administrative Law	7	4	1	12	422,000
Protection of Life	6	8	1	15	253,000
	24	19	2	45	1,688,000

* The Criminal Law project is divided into two projects, one dealing with the substantive aspects of criminal law and the other dealing with criminal procedures. The total of resources allocated to both projects is shown here.

D. Planning Perspective

1. Environment

The Commission's program is in large part influenced by the following factors:

Legal Research: Basic research in most fields of law is, at best, a complex undertaking which is difficult to measure in terms of time requirements. Historical analyses and case studies are required, both of Canadian and foreign jurisdictions, and most often then not without the benefit of appropriate statistical data. Yet, thorough research is necessary for the Commission to arrive at reform proposals which are sound in law, an improvement over the present law, and suited to Canadian society of today.

Legislation and Judicial Interpretation: The program is governed by the Law Reform Commission Act which directs that new approaches to, and new concepts of, the law be developed in keeping with and being responsive to the changing needs of modern Canadian society and of individual members of society. New legislation, in particular fundamental laws such as the new Constitution and Canadian Charter of Rights and Freedoms, directly affects the content and nature of the program's endeavours. Much in the same way, major decisions by the Appeal Courts, in particular the Supreme Court of Canada, influence research activities and may cause a revision of work which is already at an advanced stage. As well, law reform in other jurisdictions, including abroad, must be monitored and taken into account.

Public Standards: The changing values and standards of Canadian society in general, and the individual in particular, have a direct impact upon the nature and content of the program. Such changes are made known to the Commission through a systematic and thorough program of consultation involving both federal and provincial governments, the judiciary, the legal and other professions, the law enforcement authorities, public interest groups and the general public. The growing demand for consultation has a direct effect on cost of publications, travel and related expenses.

New Government Policies: Government policy with respect to the purpose and principles of criminal law in Canadian society has a direct and profound bearing on the Commission's work in that field of law. The time-table originally established for the Accelerated Review of the Criminal Code and the close coordination required between Phase I of the Review, conducted by the Commission, and Phase II, conducted by the Department of Justice and the Ministry of the Solicitor General, add to the complexity of the program.

2. Initiatives

Initiatives planned for 1984-85 relate to a diversification and sophistication of the consultation process coupled with an intensification of public participation in law reform. These undertakings will not require additional resources but will be funded through budgetary reallocations.

In pursuing these efforts the Commission will focus on the following:

- in addition to the continuing and systematic consultation of the legal and law enforcement community, steps are being taken to extend consultation to other public interest groups such as women, native people, churches and, for particular topics, to sport organizations, environmentalists and so on;

- regional activities for research, consultation and public participation are being developed in British Columbia, Ontario and New Brunswick;

- liaison officers have been appointed in all law schools with the aim to achieve greater participation by the academic community;

- for the benefit of the legal community and the advancement of scholarly knowledge, publishers of law books and law journals are being approached to publish some of the excellent research materials and studies produced through the Commission;

- in association with the Canadian Bar Association, the Commission will mark Law Day 1984 through a series of events, including an Essay Contest in Canadian universities on the topic, "Which area of federal law is in most need of reform?"; and

- the Commission will begin a summer internship program for law students intended to aid in developping excellence in legal research and to provide for law reformers in future years.

3. Program Effectiveness

Through a continuing and systematic program, the Commission pursues its assigned objective of reviewing the statutes and other laws of Canada with a view to making recommendations for their improvement, modernization and reform.

The Commission has developed projects designed to conduct research into all aspects of a particular area of law by addressing individual topics in an ordered and logical sequence. From this process the Commission has produced, since 1975, 21 Reports to Parliament dealing with a variety of Administrative, Criminal Law, Protection of Life, and Modernization of Statutes topics. A list of these appears under Additional Information at the end of this document.

Through the Reports to Parliament the program has an influence in four principal spheres; the legislative, the judicial, the administrative, and the general public receptiveness to law reform.

Legislative Sphere: Some of the Commission's recommendations set out in Report 2: Guidelines - Dispositions and Sentences in the Criminal Process have been incorporated in Bill C-61, an Act respecting young offenders and to repeal the Juvenile Delinquents Act which was passed by the House of Commons on May 17, 1982 but has not been proclaimed in force as yet. For a comparative analysis of Bill C-61 and the Commission's recommendations, we refer the reader to our Eleventh Annual Report.

Several of the Commission's recommendations have been enacted through Bill C-127, an Act to amend the Criminal Code in relation to sexual offences and other offences against the person. Solicitation of another person by persons of either sex, as recommended in Report 10: Sexual Offences, has now become a criminal offence. The new Criminal Code's section 246.4 abrogates the rule requiring corraboration in relation to sexual offences. The Commission, in paragraph 88(b) of the Evidence Code set out in Report 1: Evidence, would have abrogated this rule in relation to any offence. Another concern of the Commission, expressed in subsection 17(2) of its Evidence Code has now found force of law in the new section 246.6(3) of the Criminal Code. This provision sets out the necessity of an in camera hearing in relation to the character of a victim of a sexual offence prior to the admission of such evidence.

The main recommendation made by the Commission in its Report 8: The Exigibility to Attachment of Remuneration Payable by the Crown in Right of Canada was included in Bill C-38, the Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act which was passed by the House of Commons on June 18, 1982, and Part I of which was proclaimed in force on March 11, 1983. The new Act provides in section 5 that salaries and other remuneration payable on behalf of the Crown will be subject to provincial garnishment laws, as recommended by the Commission.

The Commission's recommendation expressed in subsection 43(4) of the Evidence Code set out in Report 1: Evidence that the Federal Court be allowed to examine any material being withheld from disclosure is now included in section 46 of the Access to Information Act. The Access to Information Act is being proclaimed piecemeal and section 46 is not yet in force.

The Commission's Evidence Code, set out in its Report 1: Evidence, was a precursor to Bill S-33, An Act to give effect, for Canada, to the Uniform Evidence Act adopted by the Uniform Law Conference of Canada. It clearly establishes the need for statutory expression of many common law rules of evidence beyond those now existing in the present Canada Evidence Act.

The Commission, in its Report 2: Guidelines - Dispositions and Sentences in the Criminal Process encouraged restitution orders in respect of any injury suffered by a victim of crime as a separate element of sentencing. This recommendation is part of Bill C-682, a Private Member's Bill introduced by Mr. Kilgour, member of Edmonton-Strathcona on April 12, 1983.

Judicial Sphere: The Commission's work, because of the widespread dissemination of its publications among the judiciary and the legal profession, has frequently attracted judicial notice in court proceedings. We have been able to trace some sixty-five reported court decisions which, until the end of the year under review, had made reference to, and in most instances adopted, the Commission's views in the last few years. Many of these decisions thus in effect impart to those Commission's recommendations virtually the same force of law, as if they had been enacted by Parliament.

Of particular interest, is Mr. Justice Dickson's adoption for the unanimous Supreme Court of Canada of the proposal by the Commission to abrogate the common-law rule requiring corroboration of an accomplice's evidence in R. v. Vetrovec and Gaja, [1982] 1 S.C.R. 811 67 C.C.C. (2d) 1. Another noteworthy example is found in Graat v. The Queen, 31 C.R. (3d) 289, a unanimous decision of the Supreme Court of Canada. In stating that a lay witness who perceived an event may testify in the form of an opinion if this more accurately expresses the facts he

perceived, Mr. Justice Dickson, who delivered the judgment of the Court, reviewed the case law, as well as the texts and the recommendations of the Law Reform Commission. The principle expressed by the Court essentially adopts the recommendation of the Commission expressed in section 67 of the Evidence Code as proposed in Report 1: Evidence. The Supreme Court of Canada has thereby clarified and simplified the common-law rule of evidence relating to opinion evidence proferred by non-experts.

Administrative Sphere: Many of the Commission's views and recommendations lead to administrative changes which are beneficial to the administration of justice, the regulatory process and the citizens of Canada. Although these changes are not easy to monitor, some examples include the more general recourse to discovery in lieu of or in addition to the preliminary inquiry in criminal cases, a practice advocated by the Commission; the implementation of a majority of the Commission's administrative recommendations concerning unemployment insurance by the department concerned; administrative streamlining by the Bank of Canada in accordance with recommendations by the Commission; early notice of right of appeal to the Federal Court given by the Tariff Board to the party affected by an unfavorable decision, and many suggestions and recommendations taken into account by such agencies as the CRTC, the Canada Labour Relations Board, the Canadian Transport Commission and the Atomic Energy Control Board, particularly with regard to public participation. All of these were derived from Commission's working papers and study papers.

Public Receptiveness: The interest shown by the general public in the work of the Commission can be measured, although imperfectly, by the increased demand for Commission's publications and the attention and, in most cases, support shown by the media in the many recommendations put forward by the Commission.

In the last year, the number of groups and individuals on the Commission mailing list showed a net increase of 898 or 8%. During the same period, 137,994 copies of publications were distributed.

Media coverage also shows a steady increase and dozens of editorials are indicative of the accrued public interest and support for most of the Commission's recommendations. For instance, the Commission's position concerning euthanasia received strong support in the press, in general, and the specialized press, in particular. Other examples are the Commission's recommendations with regard to the creation of a new offence of criminal intoxication, the abolition of writs of assistance and the introduction of telephonic warrants.

4. Performance Information/Resource Justification

Major outputs of the Law Reform Commission's program are Working Papers and Reports to Parliament. Working Papers are statements of the Commission's law reform research at the time of publication and they contain tentative recommendations for reform in a particular area. The purpose of the Working Paper is to elicit comment and provide a vehicle for public consultation. Reports to Parliament, which contain the final recommendations of the Commission for reform in a particular area, are submitted to the Minister of Justice who, in turn, is required by the Law Reform Commission Act to cause each Report to be laid before Parliament within fifteen days of his receiving it, or if Parliament is not then sitting, within fifteen days after Parliament next commences sitting. In some cases, in order to collect and collate current knowledge of a topic, Study Papers are prepared by the Commission as the basis for research leading to a Working Paper.

Study Papers, as needed, Working Papers, and Reports to Parliament addressing topics within their area of study are produced by each of the four projects.

The table below shows the number of publications planned for release during 1984-85 and 1983-84, as well as the number of titles released during 1982-83.

Figure 4: Publications

Projects	1984-85			1983-84			1982-83		
	Study Papers	Working Papers	Reports	Study Papers	Working Papers	Reports	Study Papers	Working Papers	Reports
Administrative Law	3	3	2	1		1	2		1
Criminal Law									
Substantive	-	7	1		2			1	1
Procedure	1	5	3	1	3	2	1		1
Protection of Life	5	5	1		1	1		1	
	9	20	7	2	6(est.)	4(est.)	3	2	3

Study of the following topics should be completed during 1984-85.

Administrative Law Project: The project will originate two Reports to Parliament on Administrative Agencies and Administrative Procedure. Three Working Papers are scheduled to be produced in 1984-85 on the following topics:

- Administrative Procedure;
- Sanctions and Compliance Policy; and
- Privileges and Immunity of the Crown in Federal Administrative Law.

Criminal Law (Substantive) Project: A Report to Parliament on Homicide will be released in 1984-85. Seven Working Papers addressing the following topics are scheduled to be published in the same year:

- Offences Against the Person - Assaults, Threats, and Related Offences;
- Application of the Criminal Code as Regards Time; (carried over from 1983-84)
- Conspiracy;
- Offences against Justice - Perjury; (carried over from 1983-84)
- Offences against the Security of the State; (carried over from 1983-84)
- Mischief; and
- Defamatory Libel.

Criminal Law (Procedure) Project: In 1984-85, Reports to Parliament will be published dealing with:

- Police Powers; (carried over from 1983-84)
- Investigative Procedures; and
- Discovery, Disclosure and Preliminary Enquiries. (carried over from 1983-84)

Also scheduled to be published are the following Working Papers:

- Classification of Offences; (carried over from 1983-84)
- Arrest;
- Electronic Surveillance
- Custodial Interrogation; and
- Post-seizure procedures.

Protection of Life Project: A report to Parliament on Behaviour Alteration is planned for tabling in 1984-85. Five working papers on the following topics are scheduled for release:

- Pollution as Crime;
- Consumer Product Pollution;
- Pollution in the Work Place;
- Enforcement of Environmental Legislation; and
- Human Experimentation;

In addition, five study papers are being prepared:

- Being at Risk and Placing at Risk;
- Political Economy of Environmental Hazards;
- Sentencing in Environmental Cases;
- Jurisdictional and Constitutional Perspective of Environmental Law; and
- Pesticide Law and Policy in Canada;

Section II
Supplementary Information

A. Analysis by Object

1. Expenditures by Object

Figure 5: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Personnel			
Salaries and wages	1,550	1,421	1,266
Contributions to employee benefit plans	202	185	179
	1,752	1,606	1,445
Goods and Services			
Transportation and communications	543	638	390
Information	771	1,115	394
Professional and special services	1,804	1,764	1,671
Rentals	14	13	20
Purchased repair and upkeep	6	11	5
Utilities, materials and supplies	105	151	116
All other expenditures	4	-	4
	3,247	3,692	2,600
Total Operations	4,999	5,298	4,045
Capital	14	14	28
Total expenditures	5,013	5,312	4,073

2. Personnel Expenditures

Figure 6: Authorized Person-Years and Salary Provision

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1984-85 Average Salary Provision
	84-85	83-84	82-83		
Executive					
Senior	5	5	3	47,960 - 93,040	$ 81,833
Scientific and Professional					
Law	1	1	1	19,546 - 85,140	63,270
Library	1	1		19,782 - 48,298	34,701
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	6	6	6	13,250 - 55,226	34,060
Information Services	1	1	1		42,394
Technical					
General	1	1	2	12,033 - 53,030	34,406
Administrative Support					
Clerical	15	15	16	12,316 - 30,231	22,514
Secretarial	17	15	16	12,034 - 30,425	20,796

The person-year column displays the forecast distribution by occupational group of the authorized person-years for the Program. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and reclassifications divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

B. Cost Analysis

Figure 7: Net Costs of Program for 1984-85 ($000)

	1984-85 Operating Expenditures	Add Other Costs	Total Cost 1984-85	Total 1983-84
Law Reform Commission	5,013	426	**5,439**	5,710

Other costs consist of accommodation provided without charge by the Department of Public Works amounting to $385,000 and other services provided by the Department of Supply and Services amounting to $5,000 and by the Treasury Board amounting to $36,000.

C. Additional Information

1. List of Reports to Parliament

Subject	Date Transmitted to Minister	Action
1. Evidence	December 19, 1975	Bill S-33. Charter of Rights and Freedom ss. 24(2).
2. Guidelines - Disposition and Sentences in the Criminal Process	February 6, 1976	Young Offenders Act (May 1982). Minister of Justice has announced plans for other legislation.
3. Our Criminal Law	March 25, 1976	Government's published policy: "Criminal Law in Canadian Society" (August 1982).

4.	Expropriation	April 8, 1976	
5.	Mental Disorder in the Criminal Process	April 13, 1976	Under consideration by Justice's and Solicitor General's departments.
6.	Family Law	May 4, 1976	Minister of Justice has announced plans for divorce reform. Enforcement of maintenance and custody order is under review.
7.	Sunday Observance	May 19, 1976	Under consideration at Department of Justice.
8.	The Exigibility to Attachment of Remuneration Payable by the Crown in Right of Canada	December 19, 1977	Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act (March 11, 1983).
9.	Criminal Procedure: Part I - Miscellaneous Admendments	February 23, 1978	Minister of Justice has tabled proposals for legislation (July 1983).

10.	Sexual Offences	November 29, 1978	An Act to amend the Criminal Code in relation to sexual offences... (January 4, 1983).
11.	The Cheque	March 8, 1979	
12.	Theft and Fraud	March 16, 1979	Minister of Justice has announced plans for legislation.
13.	Advisory and Investigatory Commissions	April 18, 1980	Under consideration at Department of Justice.
14.	Judicial Review and the Federal Court	April 25, 1980	Minister of Justice's Draft proposal to amend the Federal Court Act (August 29, 1983).
15.	Criteria for the Determination of Death	April 8, 1981	Under consideration at Department of Justice.
16.	The Jury	July 28, 1982	Minister of Justice has announced plans for legislation.

17.	Contempt of Court	August 18, 1982	Minister of Justice has announced plans for legislation.
18.	Obtaining Reasons Before Applying for Judicial Scrutiny - Immigration Appeal Board	December 16, 1982	Under consideration at Department of Justice.
19.	Writs of Assistance and Telewarrants	July 22, 1983	Minister has announced plans for legislation.
20.	Euthanasia, Aiding Suicide, Cessation of Treatment	October 11, 1983	Under consideration at Department of Justice.
21.	Investigative Tests: Alcohol, Drugs and Driving Offences	November 10, 1983	Minister of Justice has announced plans for legislation.

Commission de réforme du droit du Canada

Budget des dépenses 1984-1985

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Le document renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Dans le Guide du Budget des dépenses du gouvernement du Canada, vous trouverez d'autres conseils sur la façon de repérer les renseignements qui paraissent dans chacune des parties.

L'introduction des documents de la Partie III s'échelonne sur une période de quatre ans. Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne le Budget des dépenses principal.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1984

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1985-III-24 Canada: $3.00
ISBN 0-660-52479-1 à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans avis préalable

Budget des dépenses 1984-1985

Partie III

Commission de réforme du droit du Canada

Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu du Programme: on y trouve notamment une description de ce dernier, certaines données de base, les objectifs et la perspective de planification, de même que des renseignements sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la partie II du Budget des dépenses afin d'assurer une continuité avec les autres documents budgétaires.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver des détails supplémentaires sur des questions qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants 5
B. Résumé financier 6
C. Données de base
   1. Introduction 6
   2. Mandat statutaire 7
   3. Objectif du Programme 7
   4. Description du Programme 7
   5. Plan d'exécution du Programme 8
D. Perspective de planification
   1. Contexte 10
   2. Initiatives 11
   3. Efficacité du Programme 12
   4. Renseignements sur le rendement et justification des ressources demandées 15

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 18
   2. Dépenses en personnel 19
B. Analyse des coûts 20
C. Autres renseignements
   1. Liste des rapports au Parlement 20

Extraits de la Partie II
du Budget des dépenses

Autorisation d'affectation de crédit

L'autorisation est demandée de dépenser $4,811,000, afin d'exercer les activités prévues au Programme de la Commission de réforme du droit du Canada en 1984-1985. Les autres dépenses, évaluées à $202,000, pour les pensions et autres avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation statutaire existante.

Besoins financiers par autorisation

	Prévisions		
	1984-85	1983-84	Différence
	$	$	$
Budgétaire			
Crédit 35 - Commission de réforme du droit du Canada - Dépenses du Programme	**4,811,000**	5,232,000	(421,000)
Statutaire - Contribution au régime d'avantages sociaux des employés	**202,000**	185,000	17,000
Total du Programme	**5,013,000**	5,417,000	(404,000)

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants

Voici les points saillants du Programme de la Commission de réforme du droit pour l'année 1984-1985:

- Poursuivre, conjointement avec le ministère de la Justice et le ministère du Solliciteur général, la révision complète du Code criminel. L'accélération de ce travail a été approuvée par le Cabinet le 1er avril 1981. Cette révision a pour but de soumettre au Parlement un Code criminel canadien moderne reflétant fidèlement les valeurs contemporaines de la société canadienne. La Commission consacrera à ce projet, en 1984-1985, environ 60% de l'ensemble des crédits dont elle dispose pour la recherche, soit un montant de $1,013,000 (voir pages 8 et 9);

- Poursuivre les travaux de recherche entrepris dans le domaine du droit administratif. En 1984-1985, la recherche portera principalement sur le respect des politiques, pouvoirs et procédures de nature administrative des organismes, sur les appels interjetés de décisions administratives, et sur le statut particulier de la Couronne en droit fédéral. La Commission consacrera à ce projet environ 25% des crédits dont elle dispose pour la recherche, soit un montant de $422,000 en 1984-1985 (voir pages 8 et 9);

- Poursuivre les travaux de la section de recherche sur la protection de la vie, sur bon nombre de sujets relativement nouveaux par rapport au droit, ou qui ont pris une grande importance ou un caractère d'urgence dans la société moderne. En 1984-1985, la recherche sera concentrée sur la protection de la santé humaine, le droit pénal devant servir à en sanctionner le respect. Bien qu'en 1984-1985, seulement environ $253,000 seront consacrés à ce projet par la Commission, soit une proportion de 15% des crédits affectés à la recherche, les besoins de changement et les nouveaux champs d'application du droit qui se font jour sont tels que l'importance de ce projet dans le cadre de la réforme du droit dépasse grandement la part des ressources qui lui est consacrée (voir pages 8 et 9);

- Poursuivre, à moindres frais, l'étude de certaines questions mineures mais néanmoins importantes dans le cadre de la "mise à jour des lois".

B. Résumé financier

Graphique 1: Résumé financier (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-85	Prévu 1983-84	Différence
Commission de réforme du droit	5,013	5,312	(299)
Années-personnes autorisées	47	45	2

La diminution nette de $299,000 au chapitre des besoins pour l'année 1984-1985, par rapport aux prévisions de 1983-1984, est principalement attribuable aux modifications suivantes:

- Une diminution du programme de publication de la Commission, le sommet de cette activité dans le cadre du Programme du droit pénal étant atteint en 1983-1984 — $344,000
- Une réduction proportionnelle des frais de poste et de messagerie, de même que de petites économies à d'autres chapitres — 256,000
- Une augmentation des salaires et avantages sociaux versés aux employés — (146,000)
- L'augmentation des prix — (155,000)

C. Données de base

1. Introduction

Comme dans bon nombre d'États modernes, les Canadiens se sont rendu compte que la complexité accrue de la société contemporaine et la vitesse à laquelle se succèdent les changements sociaux réclament de nouvelles lois et des modifications du droit. Un organisme indépendant comme la Commission de réforme du droit, dont le mandat est d'étudier et d'examiner de façon continuelle les règles de droit du Canada et de faire des recommandations au Parlement par l'entremise du ministre de la Justice, est à même de formuler de telles modifications.

2. Mandat statutaire

La Commission a été créée par la Loi sur la Commission de réforme du droit qui est entrée en vigueur le 1er juin 1971. Selon les termes mêmes de la Loi, "La Commission a pour objet d'étudier et de revoir, d'une façon continuelle et systématique, les lois et autres règles de droit qui constituent le droit du Canada, en vue de faire des propositions pour les améliorer, les moderniser et les réformer, et notamment, sans toutefois limiter la portée générale de ce qui précède, en vue de:

- supprimer les anachronismes et anomalies du droit;
- refléter dans le droit les concepts et les institutions distinctes des deux systèmes juridiques du Canada, la common law et le droit civil, et concilier les différences et les oppositions qui existent dans la formulation et l'application du droit par suite des différences entre ces concepts et institutions;
- supprimer les règles de droit tombées en désuétude;
- élaborer de nouvelles méthodes et de nouveaux concepts de droit correspondant à l'évolution des besoins de la société canadienne moderne et des individus qui la composent."

En 1975, le Parlement modifiait la Loi afin d'éliminer les deux postes de commissaire à temps partiel, et d'augmenter le nombre de commissaires à temps plein de trois à cinq, y compris le président et le vice-président. En 1981, la version anglaise de la Loi a été modifiée à nouveau, les termes "chairman" et "vice-chairman" ayant été remplacés par "president" et "vice-president" respectivement.

3. Objectif du Programme

L'objectif de la Commission de réforme du droit du Canada consiste à étudier et revoir, de façon continuelle et systématique, les lois et autres textes législatifs de droit qui constituent le droit du Canada, en vue de faire des propositions pour les améliorer, les moderniser et les réformer.

4. Description du Programme

Sauf de rares exceptions, les travaux de recherche de la Commission appartiennent à trois catégories principales: le droit administratif, le droit pénal et la protection de la vie. L'ampleur de la tâche, en droit pénal, a suscité la division des travaux en deux sections de recherche: les règles de fond du droit pénal et la procédure pénale. La Commission effectue également des recherches dans le domaine de la mise à jour des lois, mais comme il s'agit là d'une tâche relativement

sporadique, elle n'est pas considérée comme un projet distinct aux fins de la planification. Les quatre sections de recherche permanentes sont décrites ci-dessous.

Section de recherche en droit administratif: Cette section de recherche étudie notamment l'efficacité des sanctions administratives ainsi que les procédures devant les tribunaux administratifs.

Section de recherche en droit pénal (droit substantif): Cette section de recherche étudie les règles de fond du droit pénal, c'est-à-dire les règles relatives à la définition des infractions et les règles portant sur la responsabilité, la compétence, les moyens de défense, la participation et les infractions inchoatives.

Section de recherche en droit pénal (procédure): Les travaux de cette section de recherche portent sur les procédures juridiques, les prérogatives et pouvoirs en matière d'enquêtes, de poursuites, de procès, de détermination de la sentence et d'appels en ce qui a trait aux infractions criminelles. Elle a également pour rôle de préciser les moyens par lesquels les interdictions sont mises en vigueur et les peines infligées.

Section de recherche sur la protection de la vie: Cette section de recherche effectue principalement des recherches touchant la pollution de l'environnement. Le rôle du droit pénal dans la protection de l'environnement et de la santé présente une importance particulière à cet égard.

5. Plan d'exécution du Programme

Structure des activités: La Commission n'a qu'une activité, laquelle s'identifie au Programme lui-même.

Organisation: La Commission proprement dite comprend le président, le vice-président et trois commissaires à temps plein, tous nommés par le gouverneur en conseil. Cinq fonctionnaires travaillent comme secrétaires pour les membres de la Commission. En outre, sont responsables devant le président, le secrétaire de la Commission et le directeur des opérations qui ont respectivement sous leurs ordres cinq et trente personnes. La répartition des ressources au sein de l'organisation figure au graphique 2.

Outre le total de quarante-sept années-personnes, un nombre variable d'experts-conseils sont engagés à forfait pour effectuer des recherches en droit, conformément au paragraphe 7(2) de la Loi sur la Commission de réforme du droit. Un certain nombre d'adjoints temporaires sont également embauchés selon les besoins, afin de répondre aux exigences souvent fluctuantes de la Commission sur le plan du soutien administratif.

Le ministère de la Justice fournit gratuitement à la Commission de l'aide et des conseils consistant dans la fourniture de services administratifs, notamment en ce qui a trait au contrôle financier et à la gestion du personnel.

Graphique 2: Ressources par organisation et activité (en milliers de dollars)

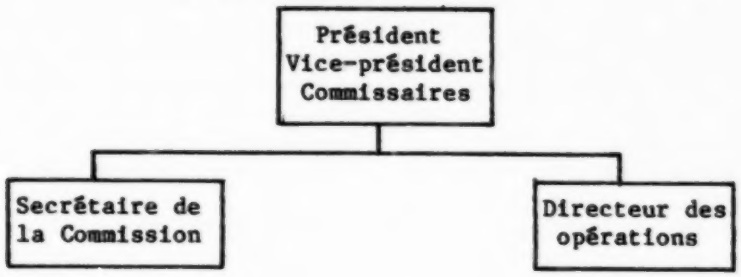

				Total
Commission de réforme du droit	1,958	541	2,514	5,013
Années-personnes	6	10	31	47

Les principaux travaux en cours des sections de recherche qui se poursuivront en 1984-1985, et les ressources qui leur seront affectées figurent dans le graphique 3.

Graphique 3: Ressources par section de recherche

	Experts-conseils		Personnel permanent		
	Temps plein	Temps partiel		Total	$
Droit pénal*	11	7	-	18	1,013,000
Droit administratif	7	4	1	12	422,000
Protection de la vie	6	8	1	15	253,000
	24	19	2	45	1,688,000

* La section de recherche en droit pénal est elle-même divisée en deux sections, la première traitant du droit pénal substantif, la seconde traitant de la procédure en droit pénal. Le graphique montre le total des ressources affectées aux deux sections.

D. Perspective de planification

1. Contexte

Le programme de la Commission est en grande partie influencé par les facteurs suivants:

Recherche juridique: La recherche fondamentale dans la plupart des secteurs du droit constitue une entreprise pour le moins complexe, et le temps requis à cette fin est difficile à évaluer. Il s'agit notamment d'effectuer des analyses historiques et jurisprudentielles, tant en ce qui concerne le droit canadien qu'étranger, et cela doit se faire la plupart du temps sans l'apport de données statistiques appropriées. Pourtant, il est indispensable que la Commission effectue des recherches approfondies si elle veut parvenir à faire des propositions de réforme qui soient bien fondées en droit, constituent une amélioration par rapport au droit actuel et soient adaptées à la société canadienne moderne.

La Loi et l'interprétation judiciaire: Le Programme est régi par la Loi sur la Commission de réforme du droit qui charge la Commission d'élaborer de nouvelles approches et de nouveaux concepts de droit, afin de répondre aux attentes sans cesse renouvelées de la société canadienne moderne et des personnes qui la composent. Les nouvelles lois, notamment les lois fondamentales comme la nouvelle Constitution et la Charte canadienne des droits et libertés ont une incidence directe sur l'orientation et la nature du Programme. De même, les décisions importantes des cours d'appel et surtout de la Cour suprême du Canada influent sur les activités de recherche et peuvent éventuellement exiger la révision d'un projet en cours qui en est déjà à un stade avancé. Par ailleurs, la Commission doit se tenir au courant et doit tenir compte des travaux de réforme du droit effectués par les provinces et à l'étranger.

Normes sociales: Le changement des valeurs et des normes de la société canadienne en général et des personnes qui la composent a un effet direct sur la nature et l'orientation du Programme. La Commission prend connaissance de ces changements au moyen d'un programme de consultation systématique et approfondi qui s'adresse aux gouvernements fédéral et provinciaux, aux juristes et aux membres d'autres professions, aux organismes chargés de l'application de la loi, aux groupes d'intérêt public et au public en général. Le public demande de plus en plus à être consulté et cela a un effet direct sur le coût des publications, des déplacements et des dépenses connexes.

Nouvelles politiques gouvernementales: La politique du gouvernement concernant l'objet et les principes du droit pénal dans la société canadienne a une incidence directe et profonde sur les travaux de la Commission dans ce domaine du droit. La complexité du Programme est en outre augmentée, d'une part, par le calendrier prévu à l'origine pour la révision accélérée du Code criminel, et d'autre part, par l'étroite coordination nécessaire entre les travaux de la phase I de la

révision, qui relève de la Commission et ceux de la phase II, qui est du ressort du ministère de la Justice et du ministère de Solliciteur général.

2. Initiatives

Les initiatives prévues pour 1984-1985 ont trait à la diversification et au perfectionnement des méthodes de consultation, de même qu'à une intensification de la participation du public à la réforme du droit. Ces activités ne nécessiteront pas de ressources additionnelles; elles seront financées par l'intermédiaire d'une nouvelle répartition budgétaire.

La Commission concentrera ses efforts sur les points suivants:

- outre la consultation continuelle et systématique du milieu juridique et des organismes chargés de l'application de la loi, des mesures sont prises afin d'étendre la consultation à d'autres groupements sociaux, tels que les femmes, les autochtones, les églises et, sur certaines questions, les organisations sportives, les écologistes, etc.;

- des activités régionales de recherche, de consultation et de participation du public sont mises sur pied en Colombie-Britannique, en Ontario et au Nouveau-Brunswick;

- des agents de liaison ont été nommés dans toutes les facultés de droit, afin d'assurer une participation plus importante de la communauté universitaire;

- des contacts sont établis avec les éditeurs d'ouvrages et de revues juridiques en vue de la publication de certains des excellents documents de recherche et d'étude qui sont rédigés pour la Commission. La publication de ces documents devrait être utile aux juristes et faire progresser la science juridique;

- en collaboration avec l'Association du Barreau canadien, la Commission marquera la Journée du droit de 1984 par plusieurs événements, notamment un concours de dissertation, dans les universités canadiennes, sur la question suivante: "À quel domaine du droit fédéral la réforme doit-elle s'attaquer avant tout?"; et

- un programme de stage estival, destiné aux étudiants en droit, sera entrepris afin de favoriser le développement des compétences dans le domaine de la recherche juridique et de former les réformateurs du droit de demain.

3. Efficacité du programme

Au moyen d'un programme permanent et systématique, la Commission poursuit les objectifs qui lui ont été assignés, c'est-à-dire examiner les lois et les autres règles de droit du Canada, en vue de faire des propositions pour les améliorer, les moderniser et les réformer.

La Commission a établi des sections de recherche dont le but est d'étudier tous les aspects d'un domaine particulier du droit, et qui doivent, pour ce faire, traiter successivement de sujets distincts suivant un ordre logique. Grâce à ce processus, depuis 1975, la Commission a présenté au Parlement vingt et un rapports portant sur différents sujets reliés au droit administratif, au droit pénal, à la protection de la vie, et à la mise à jour des lois. On en trouvera une liste à la rubrique "Autres renseignements", à la fin du présent document.

Grâce aux rapports au Parlement, le programme a une influence sur les plans législatif, judiciaire, administratif, et sur le plan de l'accueil réservé par le grand public à la réforme du droit.

Le plan législatif: Certaines des recommandations faites par la Commission dans le rapport n° 2, Principes directeurs - Sentences et mesures non sentencielles dans le processus pénal ont été incorporées au projet de loi C-61, intitulé Loi sur les jeunes contrevenants, portant abrogation de la Loi sur les jeunes délinquants, adopté par la Chambre des communes le 17 mai 1982, mais non encore en vigueur. Le lecteur trouvera dans le onzième rapport annuel de la Commission une analyse comparative du projet de loi C-61 et des recommandations de cette dernière.

Plusieurs des recommandations de la Commission ont été adoptées par le biais du projet de loi C-127, intitulé Loi modifiant le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et d'autres infractions contre la personne. Ainsi, la sollicitation par les personnes de l'un ou l'autre sexe est maintenant devenue une infraction criminelle, comme le recommandait le rapport n° 10, intitulé Les infractions sexuelles. Le nouvel article 246.4 du Code criminel est venu abroger la règle selon laquelle la corroboration était nécessaire en matière d'infractions sexuelles. La Commission aurait aboli cette règle à l'égard de toutes les infractions, par l'alinéa 88 b) du Code de la preuve figurant dans le rapport n° 1, intitulé La preuve. Une autre préoccupation de la Commission, exprimée au paragraphe 17(2) du Code de la preuve, est devenue règle de droit par l'adoption du paragraphe 246.6(3) du Code criminel. Cette disposition subordonne la recevabilité d'une preuve sur le comportement sexuel de la victime d'une infraction sexuelle à la tenue d'une audition à huis clos à ce sujet.

La principale recommandation faite par la Commission dans son rapport n° 8, intitulé La saisie des rémunérations versées par la

Couronne du chef du Canada a été reprise dans le projet de loi C-38, soit la Loi prévoyant la saisie-arrêt et la distraction de prestations de pensions, adopté par la Chambre des communes le 18 juin 1982, et dont la Partie I est entrée en vigueur le 11 mars 1983. En vertu de l'article 5 de la nouvelle Loi, les salaires et autres rémunérations payables par la Couronne deviennent assujettis au droit provincial en matière de saisie-arrêt, comme le recommandait la Commission.

Par ailleurs, la recommandation exprimée par la Commission au paragraphe 43(4) du Code de la preuve, figurant dans le rapport n° 1, La preuve, selon laquelle la Cour fédérale devrait être autorisée à examiner toute information non divulguée, fait maintenant partie de l'article 46 de la Loi sur l'accès à l'information. Cette dernière est à l'heure actuelle mise en vigueur par étapes, et l'article 46 n'a pas encore force de loi.

Le Code de la preuve figurant dans le rapport n° 1 de la Commission, intitulé La preuve, est notamment à l'origine du projet de loi S-33, intitulé Loi donnant effet pour le Canada à la Loi uniforme sur la preuve adoptée par la Conférence canadienne de l'uniformisation du droit. On y trouve clairement établie la nécessité d'exprimer, dans des textes de loi, de nombreuses règles de common law relatives à la preuve, outre celles qui figurent à l'heure actuelle dans la Loi sur la preuve au Canada.

Dans son rapport n° 2, Principes directeurs - Sentences et mesures non sentencielles dans le processus pénal, la Commission a recommandé le recours aux ordonnances de restitution pour tout préjudice subi par la victime d'un crime, à titre d'élément distinct du processus sentenciel. Cette recommandation fait partie du projet de loi C-682, un projet de loi privé présenté le 12 avril 1983 par M. Kilgour, député d'Edmonton-Strathcona.

Le plan judiciaire: Grâce à la large diffusion de ses publications auprès des juges et des avocats, le travail de la Commission a souvent fait l'objet de commentaires de la part des tribunaux. Nous avons relevé soixante-cinq décisions judiciaires publiées dans lesquelles, au cours des dernières années, des opinions de la Commission ont été mentionnées, et le plus souvent reprises. À toutes fins utiles, nombre de ces décisions confèrent à ces recommandations de la Commission le même effet, sur le plan juridique, que si elles avaient été adoptées par le Parlement.

Il faut signaler tout particulièrement l'adoption, par le juge Dickson, au nom de toute la Cour suprême du Canada, de la proposition faite par la Commission en vue de l'abrogation de la règle de common law qui exige la corroboration de la preuve apportée par un complice: Vetrovec c. La Reine, [1982] 1 R.C.S. 811, 67 C.C.C. (2d) 1. Citons également l'arrêt Graat c. La Reine, [1982] 2 R.C.S., 31 C.R. (3d) 289, une décision unanime de la Cour suprême du Canada. Déclarant qu'un témoin qui n'est pas un expert peut faire part de ses opinions si cela lui permet d'exprimer de façon plus fidèle les faits perçus, le juge

Dickson, qui a rendu le jugement au nom de la Cour, a examiné la jurisprudence, de même que les textes et recommandations de la Commission de réforme du droit du Canada. Le principe formulé par la Cour reprend essentiellement la recommandation formulée par la Commission à l'article 67 du Code de la preuve proposé dans le rapport nº 1 intitulé La preuve. Par cet arrêt, la Cour suprême du Canada a clarifié et simplifié la règle de preuve de common law ayant trait aux opinions exprimées par des témoins autres que des experts.

Le plan administratif: Bon nombre des opinions et recommandations exprimées par la Commission ont entraîné des changements administratifs qui ont eu un effet bénéfique sur l'administration de la justice, le processus de régulation et les citoyens canadiens. Il n'est pas toujours facile de déceler de tels changements. Cependant, on peut citer, à titre d'exemple, le recours accru à la divulgation de la preuve au lieu ou en plus de l'enquête préliminaire, en matière pénale, pratique préconisée par la Commission; la mise en vigueur de la majorité des recommandations de nature administrative de la Commission au sujet de l'assurance-chômage, par le ministère concerné; la simplification des règles administratives par la Banque du Canda, conformément aux recommandations de la Commission; l'avis du droit d'appel à la Cour fédérale donné par la Commission du tarif à la partie touchée par une décision défavorable, et de nombreuses suggestions et recommandations dont ont tenu compte des organismes tels que le CRTC, la Commission canadienne des relations de travail, la Commission canadienne des transports et la Commission de contrôle de l'énergie atomique, notamment en ce qui a trait à la participation du public. Tous ces correctifs découlaient des documents de travail et d'étude de la Commission.

L'accueil fait par le public: Il est possible de mesurer, quoique d'une manière imparfaite, l'intérêt du grand public pour les travaux de la Commission, par l'augmentation de la demande relative aux publications de la Commission de même que par l'attention, et dans les plupart des cas, l'appui apporté par les médias à l'égard de nombreuses recommandations formulées par la Commission.

Au cours de la dernière année, le nombre de groupements et de personnes figurant sur la liste de distribution des documents de la Commission a augmenté de 898, soit 8%. Durant la même période, 137,994 exemplaires de publications ont été distribués.

La couverture des travaux de la Commission par les médias, en outre, augmente régulièrement et des dizaines d'éditoriaux montrent l'intérêt accru du public pour les recommandations de la Commission, et dans les plupart des cas, son appui. Par exemple, les vues exprimées par la Commission dans le domaine de l'euthanasie ont bénéficié d'un appui important dans la presse, en général, et notamment dans les publications spécialisées. Citons également, à titre d'exemple, les recommandations de la Commission en ce qui concerne la création d'une nouvelle infraction d'intoxication criminelle, l'abolition des mandats de main-forte et l'institution de mandats téléphoniques.

4. Renseignements sur le rendement et justification des ressources demandées

Les principaux fruits du Programme de la Commission de réforme du droit sont les documents de travail et les rapports au Parlement. Le document de travail est un exposé des recherches de la Commission sur la réforme du droit au moment de la publication et contient des propositions de réforme provisoires dans un domaine particulier. Le document de travail a pour but de susciter les commentaires et constitue un mode de consultation du public. Le rapport au Parlement, qui énonce les recommndations définitives de la Commission concernant la réforme du droit dans un domaine particulier, est soumis au ministre de la Justice qui, en vertu de la Loi sur la Commission de réforme du droit, est à son tour tenu de déposer le rapport devant le Parlement dans les 15 jours suivant sa réception ou, si le Parlement ne siège pas, dans les 15 jours de séance ultérieurs. Dans certains cas, la Commission prépare des documents d'étude afin de recueillir et de compiler les connaissances actuelles sur un sujet, à titre d'outil de base en vue de la préparation d'un document de travail.

Chacune des quatre sections de recherche publie des rapports au Parlement, des documents de travail et, lorsque cela est nécessaire, des documents d'étude.

Le graphique suivant donne le nombre de documents dont la publication est prévue pour les années 1984-1985 et 1983-1984, de même que le nombre de documents publiés au cours de l'année 1982-1983.

Graphique 4: Publications

Section de recherche	1984-1985			1983-1984			1982-1983		
	Documents d'étude	Documents de travail	Rapports	Documents d'étude	Documents de travail	Rapports	Documents d'étude	Documents de travail	Rapports
Droit administratif	3	3	2	1	-	1	2	-	1
Droit Pénal									
Substantif	-	7	1	-	2	-	-	1	1
Procédure	1	5	3	1	3	2	1	-	1
Protection de la vie	5	5	1	-	1	1	-	1	-
	9	20	7	2	6(prév.)	4(prév.)	3	2	3

L'étude des questions suivantes devrait être menée à bien au cours de l'année 1984-1985.

Section de recherche en droit administratif: Cette section de recherche compte publier deux rapports au Parlement relatifs aux organismes administratifs et à la procédure administrative. La publication de trois documents de travail est prévue pour l'année 1984-1985, sur les questions suivantes:

- la procédure administrative;
- sanctions, conformisme et droit administratif;
- les privilèges et immunités de la Couronne en droit administratif fédéral.

Section de recherche en droit pénal (droit substantif): Un rapport au parlement sur l'homicide sera publié en 1984-1985. Par ailleurs, sept documents de travail portant sur diverses questions devraient être publiés dans le cours de la même année:

- les infractions contre la personne - voies de faits, menaces et infractions connexes;
- l'application du Code criminel dans le temps (prévu à l'origine pour 1983-1984);
- le complot;
- les infractions contre l'administration de la justice, le parjure (prévu à l'origine pour l'année 1983-1984);
- les infractions contre la sécurité de l'État (prévu à l'origine pour l'année 1983-1984);
- le méfait; et
- le libelle diffamatoire.

La section de recherche en droit pénal (procédure): En 1984-1985, des rapports au Parlement portant sur les questions suivantes seront publiés:

- les pouvoirs de la police (prévu à l'origine pour l'année 1983-1984);
- les techniques d'enquête; et
- la communication et la divulgation de la preuve et l'enquête préliminaire (prévu à l'origine pour l'année 1983-1984).

La publication des documents de travail suivants est également prévue:

- la classification des infractions (prévu à l'origine pour l'année 1983-1984);
- l'arrestation;
- la surveillance électronique;
- l'interrogatoire des personnes sous garde; et
- la procédure postérieure à la saisie.

La section de recherche sur la protection de la vie: La publication d'un rapport au Parlement sur la modification du comportement est prévue pour l'année 1984-1985. D'autre part, cinq documents de travail portant sur les sujets suivants devraient également être publiés:

- les aspects criminels de la pollution;
- la pollution par les produits de consommation;
- la pollution dans le milieu de travail;
- l'application des lois relatives à la protection de l'environnement; et
- l'expérimentation sur des êtres humains;

En outre, cinq documents d'étude sont en cours de préparation:

- l'acceptation et la création des risques;
- le cadre politique et économique de la protection de l'environnement;
- la détermination de la sentence dans les affaires relatives à la protection de l'environnement;
- droit de l'environnement: la compétence et la perspective constitutionnelle; et
- les lois et lignes de conduite en matière de pesticides au Canada.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Analyses par article

1. Dépenses par article

Graphique 5: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-85	Prévues 1983-84	Réelles 1982-83
Personnel			
Traitements et salaires	1,550	1,421	1,266
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	202	185	179
	1,752	1,606	1,445
Biens et services			
Transports et communications	543	638	390
Information	771	1,115	394
Services professionnels et spéciaux	1,804	1,764	1,671
Location	14	13	20
Achat de services de réparation et d'entretien	6	11	5
Services publics, fournitures et approvisionnements	105	151	116
Toutes autres dépenses	4	-	4
	3,247	3,692	2,600
Total des dépenses de fonctionnement	4,999	5,298	4,045
Capital	14	14	28
Total des dépenses	5,013	5,312	4,073

2. Dépenses en personnel

Graphique 6: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

	Années-personnes autorisées			Échelle de traitement actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1984-1985
	84-85	83-84	82-83		
Direction					
Haute direction	5	5	3	47,960 - 93,040	$ 81,833
Scientifique et professionnelle					
Droit	1	1	1	19,546 - 85,140	63,270
Bibliothéconomie	1	1		19,782 - 48,298	34,701
Administration et service extérieur					
Service administratif	6	6	6	13,250 - 55,226	34,060
Service d'information	1	1	1		42,394
Technique					
Techniciens divers	1	1	2	12,033 - 53,030	34,406
Soutien administratif					
Commis	15	15	16	12,316 - 30,231	22,514
Secrétariat	17	15	16	12,034 - 30,425	20,796

La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et reclassifications, divisé par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

B. Analyse des coûts

Graphique 7: Coût net du Programme pour l'année 1984-1985 (en milliers de dollars)

	Dépenses de fonctionnement 1984-1985	Ajouter autres coûts	Coût total 1984-1985	Total 1983-1984
Commission de réforme du droit	5,013	426	5,439	5,710

Les autres coûts consistent dans le coût des locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics, d'une valeur de $385,000, et dans le coût d'autres services fournis par le ministère des Approvisionnements et Services et par le Conseil du Trésor, qui s'élèvent respectivement à $5,000 et $36,000.

C. Autres renseignements

1. Liste des rapports au Parlement

Objet	Date de présentation au ministre	Suite donnée
1. La preuve	Le 19 décembre 1975	Projet de loi S-33. Charte des droits et libertés, par. 24(2).
2. Principes directeurs - Sentences et mesures non sentencielles dans le processus pénal	Le 6 février 1976	Loi sur les jeunes contrevenants (mai 1982). Le ministre de la Justice a annoncé la préparation d'autres textes de loi.
3. Notre droit pénal	Le 25 mars 1976	Énoncé de politique publié par le gouvernement:

			"Le droit pénal dans la société canadienne" (août 1982).
4.	Expropriation	Le 8 avril 1976	
5.	Le désordre mental dans le processus pénal	Le 13 avril 1976	En cours d'étude par le ministère de la Justice et le ministère du Solliciteur général.
6.	Le droit de la famille	Le 4 mai 1976	Le ministre de la Justice a annoncé la préparation d'une réforme en matière de divorce. L'application des ordonnances de pension alimentaire et de garde est en cours d'étude.
7.	L'observance du dimanche	Le 19 mai 1976	La question est étudiée par le ministère de la Justice.
8.	La saisie des rémunérations versées par la Couronne du chef du Canada	Le 19 décembre 1977	Loi prévoyant la saisie-arrêt et la distraction de prestations de pension (le 11 mars 1983).

9.	Procédure pénale - partie 1: Amendements divers	Le 23 février 1978	Le ministre de la Justice a présenté des propositions en vue d'un texte de loi (juillet 1983).
10.	Les infractions sexuelles	Le 29 novembre 1978	Loi modifiant le Code criminel en matière d'infractions sexuelles [...] (le 4 janvier 1983).
11.	Le chèque	Le 8 mars 1979	
12.	Le vol et la fraude	Le 16 mars 1979	Le ministre de la Justice a annoncé la préparation d'un texte de loi.
13.	Les commissions consultatives et les commissions d'enquête	Le 18 avril 1980	La question est étudiée au ministère de la Justice.
14.	Le contrôle judiciaire et la Cour fédérale	Le 25 avril 1980	Propositions provisoires du ministre de la Justice visant à modifier la Loi sur la Cour fédérale (29 août 1983).
15.	Les critères de détermination de la mort	Le 8 avril 1981	Question étudiée par le ministère de la Justice.

16.	Le jury	Le 28 juillet 1982	Le ministre de la Justice a annoncé la préparation d'un texte de loi.
17.	L'outrage au tribunal	Le 18 août 1982	Le ministre de la Justice a annoncé la préparation d'un texte de loi.
18.	L'obtention de motifs avant la formation d'un recours judiciaire - Commission d'appel de l'immigration	Le 16 décembre 1982	Question étudiée par le ministère de la Justice.
19.	Le mandat de main-forte et le télémandat	Le 22 juillet 1983	Le ministre a annoncé la préparation d'un texte de loi.
20.	Euthanasie, aide au suicide et interruption de traitement	Le 11 octobre 1983	La question est étudiée par le ministère de la Justice
21.	Les méthodes d'investigation scientifiques: l'alcool, la drogue et la conduite des véhicules	Le 10 novembre 1983	Le ministre de la Justice a annoncé la préparation d'un texte de loi.